

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 20 juin 2016
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Jean-Luc Schwaar

Scrutateurs : Mme Eléonore Escher
M. Rémy Stuby

Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Jean-Luc Schwaar, ouvre la dernière séance du conseil communal de la législature à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Puis le Président s'adresse aux représentants de la presse: Mme Amiguet pour le Régional, M. Fernandez pour le Messenger, et M. Haddou pour le 24 Heures.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. PV de la séance du 9 mai 2016
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. PREAVIS 10/2016
Rapport de gestion de l'année 2015
6. PREAVIS 11/2016
Comptes 2015
7. PREAVIS 12/2016
Arrêté d'imposition 2017
8. PREAVIS 09/2016
Crédit pour la réfection de la Route de Bulle à Oron-la-Ville et à Oron-le-Châtel
9. PREAVIS 14/2016
Crédit pour la réfection du Chemin de la Paisible à Oron-la-Ville
10. PREAVIS 15/2016
Crédit d'investissement pour la première étape de la réalisation du PDDE
11. PREAVIS 16/2016
Demande de credit d'étude pour l'agrandissement du collège d'Oron-la-Ville
12. PREAVIS 17/2016
Demande d'autorisation générale pour la vente des terrains de la zone industrielle "En Cramoux", à Palézieux
13. Divers et propositions individuelles

Appel

- 52 Conseillers sont présents sur 67. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 9 mai 2016

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune modification n'est demandée, le P-V sera archivé tel quel avec les remerciements d'usage à son auteur.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** annonce que la commission thématique "Urbanisme, aménagement et mobilité" va donner lecture de son rapport dans le point "divers",
- Sortie de fin de législature de vendredi : tout c'est très bien déroulé. Le Président remercie les personnes qui ont participé à cette excursion.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs et à la Presse. Il fait part des informations suivantes :
- Il remercie le bureau du Conseil pour l'organisation de la sortie de fin de législature.
- 1er août 2016 à Oron-la-Ville : M Daniel Brélaz sera l'invité de cette soirée et un orchestre sera engagé cette année.
- 20 août 2016, fête de la rame : la Municipalité a fait une équipe et elle recherche du monde pour la compléter.
- Présentation du nouveau responsable des bâtiments, Monsieur Marc Platel, et il fait également part des nouveaux engagements de personnel à la commune.
- Remerciements à M. Wist, qui va quitter la Municipalité à la fin du mois, il annonce que M. Bays reprendra le dicastère de M. Wist.

PREAVIS 10/2016 Rapport de gestion 2015

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.

- **M. Frédéric Etter**, Président de la commission de Gestion, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion, d'abord sur les réponses de la Municipalité aux observations de la commission, qui seront votées si nécessaire, et ensuite la discussion générale sur le rapport.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 1 du rapport de Gestion et rappelle que la réponse de la Municipalité a été fournie aux Conseillers, il demande ensuite si la discussion est demandée sur cette réponse.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 1 est validée sans vote

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 2 du rapport de Gestion et demande si la discussion est demandée sur cet objet..

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 2 est validée sans vote

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 3 du rapport de Gestion et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 3 est validée sans vote

- **Le Président du Conseil** clôt la discussion sur le rapport de Gestion et demande s'il y a des questions sur le préavis. La parole n'est pas demandée, il propose de passer au vote sur le préavis.
- **M. Thierry Cuénoud**, à propos de la p. 84 du rapport de Gestion « Réfection de la passerelle du Chemin des chômeurs », demande si une solution a été trouvée ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que la passerelle n'est actuellement plus praticable mais que le groupement forestier va la refaire. Il donnera plus d'information au Conseil, lorsque le projet sera mieux « ficellé ».
- **M. Jean-Paul Pichard**, revient sur le point 2 du rapport de la commission, il ne comprend pas bien.
- **M. Frédéric Etter** demande au bureau du Conseil de ne pas nommer les personnes qui travaillent dans des entreprises concernées par certains projets au sein des commissions chargées d'examiner ces derniers, de façon à éviter des conflits d'intérêts.
- **M. Jean-Paul Pichard** pense que dans une commission ad hoc, selon certains sujets, c'est bien d'avoir certains corps de métiers représentés.
- **M. Frédéric Etter** répond que dans les commissions ad hoc, c'est normal. Mais il s'agissait d'un dossier précis.
- **Le Président du Conseil** précise que le bureau du conseil en a bien pris note pour la prochaine législature. Il constate que la parole n'est plus demandée. Il propose de passer au vote sur le préavis.

Résultat le Préavis 10/2016 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS 11/2016 Comptes 2015
--

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.

- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et le rapport de la commission. Il constate que la parole n'est pas demandée. Il propose de passer au vote sur le préavis.

Résultat le préavis 11/2016 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS 12/2016
Arrêté d'imposition 2017

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission des Finances
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et le rapport de la commission. Il constate que la parole n'est pas demandée. Il propose de passer au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 12/2016 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS 09/2016
Crédit pour la réfection de la Route de Bulle à Oron-la-Ville et à Oron-le-Châtel

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de commission ad hoc.
- **M. Jacques Mayor**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Florian Meyer** demande s'il s'agit de la création d'une piste ou bande cyclable sur la chaussée, et si elle sera dans les 2 sens.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : il s'agira d'une piste cyclable et piétons, entre Oron-la-Ville et Oron-le-Châtel (pont CFF). Elle sera aménagée dans un seul sens.
- **M. Frédéric Etter** demande si le trottoir sera prolongé vers la station service.
- **M. Jacques Mayor, Président de la commission ad hoc**, répond qu'un trottoir de 30 mètres sera créé, équipé d'un revêtement en dur à la place de la bande herbeuse, selon la proposition de la commission.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** va entièrement dans le sens de la commission ad hoc. Le budget ne sera pas dépassé avec cette proposition, comme il y a une marge de 10%.
- **M. Jacques Mayor, Président de la commission ad hoc** donne une explication sur le plan visible dans la salle.
- **M. Eric Birchmeier**, demande s'il n'y a pas un montant à double avec les conduits d'eaux potables du préavis 15/2016 à venir.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond qu'il n'y a pas d'investissement à double, le montant dans le préavis 15/2016 concerne bien une autre conduite.

- **M. Eric Birchmeier** demande si cette façon de procéder est bien juste.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que la demande a été effectuée sur deux préavis, car le canton participait sur un tronçon.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il clôt ce point et passe au vote.

Résultat : le Préavis 09/2016 est accepté avec 1 Abstention.

PREAVIS 14/2016

Crédit pour la réfection du Chemin de la Paisible à Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de commission ad hoc.
- **M. Christian Bays**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Florian Meyer** demande s'il s'agit d'une réfection ou du revêtement complet. En outre, comme il s'agit d'un chemin privé, il demande quel est le mode de financement.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** : les propriétaires vont participer à raison de frs. 55'000.-, comme il y avait des fouilles à faire par la commune. De plus les propriétaires ont décidé de ne pas changer l'éclairage public.
- **M. Florian Meyer** demande si, dans ces conditions, le point 3 du préavis peut-être supprimé.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** confirme que le point 3 était de toute façon à la charge des propriétaires.
- **Le Président du Conseil** demande s'il y a un amendement.
- **M. Florian Meyer**, dépose l'amendement suivant : point 3 ; suppression de la phrase suivante « D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 10'000.-, pour la pose d'un éclairage public du Chemin de la Paisible à Oron-la-Ville.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, clôt ce point et passe aux votes, d'abord sur l'amendement et ensuite sur le préavis.

Résultat : l'amendement suivant : point 3 ; « suppression de la phrase suivante « D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 10'000.-, pour la pose d'un éclairage public du Chemin de la Paisible à Oron-la-Ville », est accepté avec 3 abstentions.

Résultat : le Préavis 14/2016 est accepté avec 2 abstentions.

Préavis 15/2016

Crédit d'investissement pour la première étape de la réalisation du PDDE

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de commission ad hoc.
- **M. Eric Birchmeier**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.

- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Alain Maibach**, précise juste que dans le rapport de la commission ad hoc, il ne s'agit pas de compensation de terre agricole, mais de surface d'assolement.
- **M. Jean-Luc Kissling** : dans le tableau au point 1.12, il y a un montant de frs. 20'000.-, pour le démontage d'un réducteur de pression. Il demande en quoi consistent ces modifications pour le Grand-Clos.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** indique que la pression va changer, donc il faut faire des modifications. De plus, il s'est renseigné et un réservoir en zone agricole, la zone ne change pas. Il précise qu'une demande de subside à été faite à la commission foncière pour information.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, clôt ce point et passe au vote.

Résultat : le Préavis 15/2016 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS 16/2016

Demande de credit d'étude pour l'agrandissement du collège d'Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de commission ad hoc.
- **M. Christophe Rebetez**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Philippe Tailens** demande s'il s'agit bien d'une renonciation à une mise au concours. Il demande s'il n'y pas de risque de ne pas avoir un "bon" projet, même si nous faisons des économies.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** répond que, à la base il y a un choix portant sur 1 architecte et 5 ingénieurs. Ensuite, il y aura appel d'offres en entreprise générale ou totale. La Municipalité pourra donc juger de la bienfacture du projet.
- **M. Christian Bays** revient sur la remarque de la commission ad hoc. Il trouve que c'est une bonne chose de prendre les entreprises la région.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** répond que la Municipalité est d'accord, mais qu'il ne peut s'agir que d'un souhait, et non pas d'une contrainte, la Municipalité devant respecter les règles sur les marchés publics. Elle va néanmoins faire son possible.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, clôt ce point et passe au vote.

Résultat : le Préavis 16/2016 est accepté avec 1 abstention

PREAVIS 17/2016
Demande d'autorisation générale pour la vente des terrains de la zone industrielle "En Cramoux", à Palézieux

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de commission ad hoc.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué.
Il constate que deux amendements ont été déposés :
 - Amendement de la commission ad hoc "d'accorder à la Municipalité une autorisation générale pour la vente des parcelles RF nos 528 et 529, En Cramoux à Palézieux, et les subdivisions qui pourraient intervenir au prix de CHF 170.- le m² au minimum"
 - Amendement de la COFIN "d'accorder à la Municipalité une autorisation générale pour la vente des parcelles RF nos 528 et 529, En Cramoux à Palézieux, et les subdivisions qui pourraient intervenir au prix minimum de CHF 155.- le m²."
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis et les amendements.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, est d'accord avec l'amendement de la commission ad hoc, car en effet il manque le mot "minimum" dans le préavis. Il précise bien qu'il ne faudrait pas avoir un prix plancher.
- **M. Philippe Tailens** constate que le prix de frs. 170.-, m² est un prix avantageux.
- **M. Jean-Luc Kissling** demande s'il y aura des critères sur la vente, comme par exemple, ne pas vendre à une entreprise polluante.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que la création d'emploi est une priorité, et ensuite ne pas faire d'incompatibilité sur la zone.
- **M. Fabrice Chollet, membre de la COFIN**, revient sur l'amendement de sa commission et précise que le but de la commission est bien la création d'emploi en favorisant les PME d'où cette proposition à frs. 155.- le m²
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** constate que frs. 170.-, le m² n'est pas un prix excessif, même pour une PME. De plus, c'est une PME qui est intéressée par ce terrain.
- **Le Président du Conseil** propose de passer au vote sur les amendements en les mettant en opposition puisqu'ils s'excluent mutuellement.

Résultat l'amendement de la commission ad hoc "d'accorder à la Municipalité une autorisation générale pour la vente des parcelles RF nos 528 et 529, En Cramoux à Palézieux, et les subdivisions qui pourraient intervenir au prix de CHF 170.- le m² au minimum" est accepté.

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a encore des questions sur le préavis.
- **M. Jacques Mayor** revient sur le plan d'affectation et sur l'équipement des parcelles EC, EU à charges de la commune. Si une entreprise achète l'entier de la parcelle, ce plan sera caduc.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** indique qu'il s'agit d'une proposition de morcellement modifiable au gré. Les parcelles sont vendues avec les services en limites.
- **M. Christian Bays** revient sur les équipements en limites, mais pour les parcelles C-E-G, l'équipement est à la charge de la commune.

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique que les nouveaux propriétaires pourront s'arranger entre eux, seules des servitudes étant prévues.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, clôt ce point et passe au vote.

Résultat : le Préavis 17/2016 est accepté à l'unanimité.

Divers et propositions individuelles

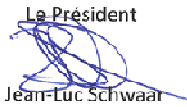
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Jean-Luc Kissling**, donne lecture du rapport de la commission thématique.
- **Mme Antoinette Décastel** fait part du manque de transports publics aux Thioleyres. En effet elle a étudié les horaires et il est impossible d'aller Oron-la-Ville depuis les Thioleyres en une demi-journée.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** trouve bien d'avoir un témoignage à ce sujet. Il ne promet rien mais va regarder.
- **M. Philippe Taillens** donne une explication générale du système de transports publics.
- **M. Philippe Tonacini** fait part de son voisin bruyant qui effectue des gros travaux de chantier, y compris le soir. Il aimerait savoir quand la commune va faire quelque chose.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : la gendarmerie est intervenue et la Municipalité va voir le dossier en séance ce mercredi matin. Ensuite, une réponse précise sera donnée sur ce dossier.
- **Mme Danielle Richard, Municipale** indique que le repos public est de 22h à 7h., donc il est possible de faire du bruit jusqu'à 22h. Elle a été voir sur le site de la confédération au sujet des nuisances. Les voisins sont sensés supporter le bruit. Des investigations sont néanmoins en cours.
- **M. Philippe Tonacini** constate que son voisin fait du bruit depuis 5 ans et que personne ne fait rien. Il appelle qui en cas de bruit ?
- **Mme Danielle Richard, Municipale** est à disposition et se déplace avec son appareil de mesure.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour.
Il remercie les membres présents, prononce quelques mots pour ce dernier conseil de la législature et souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 22h20.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 11 juillet 2016.

Au nom du Conseil Communal

Le Président



Jean-Luc Schwaab



La Secrétaire



Lorraine Bard